

Réunion du 5 janvier 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procurat  
ion(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN

Absent(s) :

Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur :

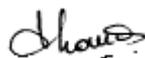
Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2015/10 -            Fonctionnement des collèges privés - 3127**  
**Dotations de fonctionnement 2015 des collèges privés sous**  
**contrat d'association**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- donne un avis favorable au président du Conseil Général pour le versement aux collèges privés sous contrat d'association d'un acompte sur le forfait externat part fonctionnement matériel d'un montant total de 677 362,66 €, selon les modalités figurant au tableau joint en annexe 1,
- donne un avis favorable au président du Conseil Général pour le versement aux collèges privés sous contrat d'association d'un acompte sur le forfait externat part personnel d'un montant total de 623 509,44 €, selon les modalités figurant au tableau joint en annexe 2.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150105-lmc191358-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 08/01/15